

ARRÊTE EN DATE DU 23 JANVIER 2023
PARU AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DU 8 FEVRIER 2023 (TEXTE N° 2)

Arrêté accordant un permis exclusif de recherches de mines d'or et substances connexes
dit « Espérance Nord » (Guyane)

NOR : **ECOL2230978A**

Par arrêté de la ministre de la transition énergétique et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie, en date du 23 janvier 2023, le permis exclusif de recherches de mines d'or et substances connexes dit « Espérance Nord », est accordé à la société par actions simplifiée Takari Mining, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cayenne sous le numéro 832 919 286, dont le siège social est situé 549C, route de Suzini, 97354 Remire-Montjoly (Guyane).

Le permis est accordé pour une durée de cinq ans à compter de la publication du présent extrait au *Journal officiel* de la République française.

Le titre minier porte sur le territoire des communes d'Apatou et de Saint-Laurent-du-Maroni, en Guyane.

Conformément à la carte au 1/50 000 annexée au présent arrêté le périmètre du permis susmentionné est constitué par un polygone dont les sommets sont définis comme suit :

Sommets	RGFG 95 - UTM 22 N (en mètres)	
	X	Y
A	130 717	517 384
B	139 706	520 996
C	140 442	520 576
D	139 385	517 695
E	150 122	522 166
F	161 345	523 853
G	161 345	534 687
H	144 725	526 452